

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

APPEL D'OFFRES
FOURNITURES HORTICOLES

1.1-MARCHES PUBLICS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2022** de la Commune voté le **17 Décembre 2021**,

Vu l'inscription aux articles **6028, 60632** du Budget,

Considérant qu'il y a lieu de passer un accord-cadre mono-attributaire pour les fournitures horticoles,
Considérant qu'il y a lieu, pour ce faire, de passer un accord-cadre mono-attributaire avec minimum et maximum selon la procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles **L.2124-2, L.2125-1 1°, R.2124-2 1°** et **R.2161-2 à R.2161-5** du code de la commande publique,

Vu le choix des offres effectué par la Commission d'Appel d'Offres en date du **22 novembre 2022**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'accord-cadre mono attributaire pour les fournitures horticoles avec les sociétés suivantes :

Lot	Titulaire	Montant annuel minimum € HT	Montant annuel maximum € HT
1 : Terreaux	LHERMITTE FRERES	5000,00	20 000,00
2 : Poteries horticoles	LHERMITTE FRERES	2000,00	10 000,00
3 : Paillages et accessoires	SOCODIP	6500,00	40 000,00
4 : Engrais et produits phytosanitaires	COBALYS	500,00	5000,00
5 : Fournitures pour l'arrosage automatique	SOMAIR GERVAT	1000,00	15 000,00

L'accord-cadre est conclu pour une durée de **12** mois à compter du **2 janvier 2023**.

L'accord-cadre pourra être reconduit 3 fois un an.

Article 2 : Les dépenses seront imputées aux articles **6028, 60632** du Budget.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2022/216

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

APPEL D'OFFRES
FOURNITURES HORTICOLES

1.1-MARCHES PUBLICS

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 1^{er} Décembre 2022
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT